

Question présentée par le député :

M. Miguel Limpo

Date de dépôt : 14 mars 2013

Question écrite urgente

Un nouveau centre pour "récalcitrants" et une augmentation du nombre de places de détention administrative à Genève: pour qui et pourquoi?

Monsieur le conseiller d'État Pierre Maudet était invité le dimanche 10 mars 2013 par l'émission "Mise au Point" sur la Radio Télévision Suisse. Son interview est précédé d'un reportage sur le 1^{er} centre pour "récalcitrants" à Waldau (GR) et sur les mesures d'occupation à Chiasso (TI) qui ont eu des retombées positives sur ce centre pour requérants d'asile.

En janvier, M. Pierre Maudet avait déjà été interrogé sur les ondes de la radio alémanique SRF1 et était prêt, au nom du Conseil d'État, à accueillir "très clairement" un tel centre pour "récalcitrants". Il a également annoncé dans le Temps la création de 218 places de détention administrative supplémentaires d'ici 2021 et sa volonté d'élargir le concordat prévalant entre Vaud, Neuchâtel et Genève en matière de détention administrative pour faire de Genève le canton de renvoi pour toute la Suisse romande.

Les Verts ne peuvent accepter un discours en matière d'asile qui fait de Genève un lieu de détention, de répression et de renvoi, qui plus est reposant sur une base légale floue et non définie à l'heure actuelle, alors que notre Canton est connu pour sa tradition d'accueil, développée dans un esprit de dialogue avec les différents partenaires politiques et associatifs actifs dans ce domaine.

En sachant que la création de ce type de centre et que l'utilisation de la contrainte en matière de renvoi provoque de nombreuses polémiques, mes questions sont les suivantes:

- *Le Conseil d'État a-t-il déjà eu des informations sur la notion juridique qui sera définie au niveau fédéral du "requérant récalcitrant" avant d'avoir annoncé son intention d'accueillir un centre? Le cas échéant, quelle est-elle?*
- *Quel type de centre pour "récalcitrants" prévoit de construire le Conseil d'État? Quelles seront ses dimensions et le coût de fonctionnement pris en charge par le Canton de Genève? Le centre sera-t-il pris sous la responsabilité de l'Office cantonal de la détention? Le Conseil d'État envisage-t-il de confier la gestion de ce futur centre à une entreprise privée?*
- *Le Conseil d'Etat est-il prêt à donner son aval à des vols spéciaux de niveau IV depuis l'aéroport de Genève?*
- *Lors de l'introduction de la LAsi et de la LEtr adoptées par le peuple en septembre 2006, le Conseil d'Etat avait défini sa politique en matière de renvoi dans son arrêté du 17 octobre 2007. Cet arrêté, qui favorise l'incitation au retour volontaire, est-il remis en cause par les déclarations de Monsieur le conseiller d'État Pierre Maudet?*